

Centrales visseries CPL et Montage Ni des Hercules, ni des esclaves !

Jeudi 26 septembre 2019, les salariés de la zone G6B du SM (Super Marché) fournisseurs nous ont alerté sur les conséquences, pour leurs conditions de travail, de la mise en place des centrales visseries,

A 10H30, la CGT a déposé, avec l'accord des salariés, un Danger Grave et Imminent.

Conséquences à CPL des centrales visseries de la direction

- ⇒ Suppression d'au moins 14 postes et de trois trains à CPL
- ⇒ Mise en place de 2 trains spécifiques de visseries, pour le système 2 et pour le système 1, avec, par équipe, un salarié par train et un seul moniteur.

Selon la direction, la mise en place de centrales visseries serait effective à 100% le 14 octobre prochain.

Tout n'est pas en place mais c'est déjà insupportable, jugez-vous mêmes !

Aujourd'hui, les salariés qui préparent et livrent ces centrales visseries (bases roulantes), chargent chaque jour, à la main, 27 à 30 bases roulantes de caisses de visseries pour le système 1 et 2, soit, au minimum 421 Kg de caisses de visseries, sur chaque centrale visseries !

Pour les deux systèmes, ce sont **27 à 30** centrales visseries à préparer et à livrer, soit de **11,36 à 12,63 tonnes** à charger à la main, chaque jour !

Et pour les accrocher à la charlate, il faut tirer à la main des centrales visseries de 421 Kg et de nouveau les tirer à la main une fois livrées !

C'est archaïque et dans ces conditions les maux de dos se font déjà ressentir !



Conséquences des centrales visseries de la direction au montage

Chaque caisse de visseries est portée à la main pour approvisionner les postes des modules, mais, porter des tonnes de caisses de visseries par jour, en plus des surcharges de postes, c'est insupportable aussi et ressenti comme tel par les salariés !

Suite au dépôt du Danger Grave et Imminent une enquête a eu lieu, en fin de matinée, en présence des salariés et deux RU la TB, d'un salarié de la maintenance, du RG de la TA (auteur du projet de centrales visseries et en charge de sa mise en œuvre) de l'agent de prévention de CPL et d'un délégué de la CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail) de notre syndicat.

Lors de cette enquête les salariés ont exprimé leurs difficultés et fait part de maux de dos, le délégué a réclamé que des moyens techniques et humains soient mis en place rapidement dans toutes les équipes, un nouveau rendez-vous est prévu mardi 1^{er} octobre à 13H30.

Pour ce qui l'intéresse, la direction a su acheter des engins filoguidés à CPL et au montage

**Reste à savoir si elle va consentir à en faire autant pour les
nécessités exprimées par les salariés de CPL et du montage...**

Autres problèmes de conditions de travail à CPL

Les salariés qui conduisent des trains et des Fenwick nous ont signalé que des engins filoguidés s'arrêtent tout seul en bas de la descente de la rampe qui mène à HC2 en plein milieu de la voie de circulation et idem vers le pilier N7 de l'autre côté de l'EX09 vers la zone STPI.

Nous avons transmis cette réclamation des salariés pour que le nécessaire soit fait et éviter d'exposer les conducteurs d'engins aux risques de collisions.



Nous venons d'apprendre que de la résine devrait être mise ce Week end pour refixer les bandes magnétiques qui n'étaient plus dans leurs emplacements.

La mise d'un système sous le sol serait à l'étude pour éviter que le problème des bandes magnétiques en surface au sol ne se reproduise, **à suivre...**

La direction et les agences d'intérim hors la loi, ça continue !

Des comptes rendus d'incidents (CRI) sont faits pour des faits inexistantes, ou, des peccadilles qui peuvent avoir pour conséquences de faire sanctionner ou de renvoyer des intérimaires au chômage.

Mais, ceux qui font des rapports d'incidents sont bien moins regardant quand il s'agit de respecter les règles élémentaires de la durée du travail en demandant à des salariés intérimaires de travailler 7 jours sur 7 !

La direction et les agences d'intérim spéculent sur la faiblesse des salaires et la vulnérabilité des contrats d'intérim mais elles n'en sont pas moins hors la loi, c'est indiscutable !



Faire travailler 7 jours sur 7 quand il y a des milliers de salariés sans emploi pour, au final, ne pas être embauchés et aller encore grossir les rangs à pôle emploi, c'est doublement inadmissible !